



*Mairie de Huelgoat*

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU Mercredi 4 mars 2020

L'an deux mille vingt, le mercredi 4 mars à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de HUELGOAT, sous la présidence de Monsieur Benoît MICHEL, Maire.

**Etaient présents les conseillers municipaux suivants** : Monsieur Benoît MICHEL, Madame Claude MOREL, Monsieur Dominique CONNAN, Monsieur Jean-François PENVEN, Monsieur Jean-Pierre SALAÛN, Madame Michèle MULLER et Madame Julie TESSIER, Madame Maïwenn JALLAIS, Monsieur Laurent LE BRIS, Monsieur Jean Pierre DANIELOU, et Monsieur Guillaume LAURENT.

**Absents :**

Monsieur Jean-Yves GOLIAS, Madame Audrey GUYADER, Monsieur Corentin GARREC et Madame Jeanne GUILLEVIC

**Procurations :**

Monsieur Jean-Yves GOLIAS donne procuration à Monsieur Jean-François PENVEN

Madame Audrey GUYADER donne procuration à Madame Claude MOREL

**Secrétaire de séance :** Monsieur Dominique CONNAN

2020-09	Installation d'un nouveau conseiller municipal
---------	--

Monsieur le Maire indique que Madame Claire CHABANNES, conseillère municipale, a adressé en mairie sa démission le 1<sup>er</sup> février 2020. Conformément à l'article L2121-4 du code général des collectivités territoriales, la démission est effective dès sa réception en mairie. Elle a été constatée officiellement par une notification à l'intéressé ainsi qu'à Monsieur le Préfet.

L'article L 270 du code électoral précise que le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller démissionnaire. Cet élu est déterminé sur la base de la liste déposée en préfecture.

Monsieur Jean pierre DANIELOU est le suivant sur la liste 'Mieux vivre au Huelgoat. Il en a été informé et une convocation lui a été adressée. L'installation du nouvel élu est consigné au procès-verbal de cette réunion.

Après cette information, Monsieur le Maire a déclaré Monsieur Jean pierre DANIELOU installé au sein du conseil municipal.

2020-010

**Approbation du procès-verbal du 23 janvier 2020**

Monsieur le Maire donne lecture aux conseillers municipaux du procès-verbal de la séance précédente du 11 décembre 2019. Le procès-verbal est ensuite approuvé à l'unanimité.

2020-011

**Décisions du maire**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des décisions prises concernant :

- Les déclarations d'intention d'aliéner.
- Des travaux de bardage du muret de la terrasse de la mairie
- Des travaux d'éclairage intérieur et extérieur à la chapelle des Cieux
- Le remplacement de trois candélabres rue de Kermaria
- Le remplacement d'une porte de garage rue Saint Laurent

Le conseil municipal prend acte des décisions du maire

2020-012

**Budget principal - Approbation du compte de gestion 2019**

Madame LE DOUJET DESPERTS, comptable public représentant la trésorerie de Carhaix, donne lecture au conseil municipal du compte de gestion 2019 établi par ses soins pour le budget principal.

Après avoir entendu Madame LE DOUJET DESPERTS et constatant la corrélation entre le compte administratif et le compte de gestion du budget communal :

*Le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents :*

✓ *D'adopter le compte de gestion 2019 du budget principal établi par la trésorerie de Carhaix.*

2020-013

**Approbation du compte administratif 2019**

Monsieur le Maire donne lecture du compte administratif 2019.

<b>COMPTE ADMINISTRATIF 2019</b>	
<b>Fonctionnement</b>	
TOTAL MANDATS EMIS 2019 (Dépenses)	1 150 985,88 €
TOTAL TITRES EMIS 2019 (Recettes)	1 539 416,15 €
DIFFERENCE TITRES - MANDATS	388 430,27 €
<b>RESULTATS DE L'EXERCICE 2019 (1)</b>	<b>388 430,27 €</b>
<b>Investissement</b>	
TOTAL MANDATS EMIS 2019 (Dépenses)	324 146,99 €

TOTAL TITRES EMIS 2019 (Recettes)	526 620,21 €
DIFFERENCE TITRES - MANDATS	202 473,22 €
Résultat reporté au 31/12/2018	268 064,47 €
<b>RESULTATS DE L'EXERCICE 2019 (2)</b>	<b>470 537,69 €</b>
<b>RESULTATS DE CLOTURE (1+2) EXERCICE 2019</b>	
	<b>858 967,96 €</b>

- Les résultats de clôture seront repris dans le budget primitif 2020
- Monsieur le Maire quitte la salle et laisse la présidence à Madame Claude MOREL, Première Adjointe, qui soumet ces résultats au vote de l'assemblée.
- ***Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres, d'approuver***
- ***le compte administratif 2019 du budget principal***

2020-014	<b>Budget « eau et assainissement » : Approbation du compte de gestion 2019</b>
----------	---

Madame LE DOUJET DESPERTS comptable du trésor public de Carhaix donne lecture du compte de gestion 2019 établi par ses soins pour le budget eau et assainissement.

Après avoir entendu Madame LE DOUJET DESPERTS et constatant la corrélation entre le compte administratif et le compte de gestion du budget eau et assainissement:

***Le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents :***

- ✓ ***D'adopter le compte de gestion 2019 du budget eau et assainissement établi par la trésorerie de Carhaix.***

2020-015	<b>Budget « Eau et Assainissement » : Approbation du compte administratif 2019</b>
----------	--

Monsieur le Maire donne lecture du compte administratif 2019.

<b>COMPTE ADMINISTRATIF 2019</b>	
<b>Fonctionnement</b>	
TOTAL MANDATS EMIS 2019 (Dépenses)	89 467,61 €
TOTAL TITRES EMIS 2019 (Recettes)	181 894,16 €
DIFFERENCE TITRES - MANDATS	92 426,55 €
<b>RESULTATS DE L'EXERCICE 2019 (1)</b>	<b>92 426,55 €</b>
<b>Investissement</b>	
TOTAL MANDATS EMIS 2019 (Dépenses)	60 231,28 €

TOTAL TITRES EMIS 2019 (Recettes)	108 174,53 €
DIFFERENCE TITRES - MANDATS	47 943,25 €
RESULTATS DE CLOTURE INVESTISSEMENT EXERCICE 2018	-47 697,24 €
<b>RESULTATS DE L'EXERCICE 2019 (2)</b>	<b>246,01 €</b>
<b>RESULTATS DE CLOTURE (1+2) EXERCICE 2019</b>	
	<b>92 672,56 €</b>

Les résultats de clôture seront repris dans le budget primitif 2020

Monsieur le Maire quitte la salle et laisse la présidence à Madame Claude MOREL, Première Adjointe, qui soumet ces résultats au vote de l'assemblée.

***Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres, d'approuver le compte administratif 2019 du Budget « eau et assainissement ».***

2020-016	<b>Budget « Lotissement de Kerseac'h » : Approbation du compte de gestion 2019.</b>
----------	---

Madame LE DOUJET DESPERTS comptable du trésor public de Carhaix donne lecture du compte de gestion 2019 établi par ses soins pour le budget Lotissement de Kerseac'h.

Après avoir entendu Madame LE DOUJET DESPERTS et constatant la corrélation entre le compte administratif et le compte de gestion du budget Lotissement de Kerseac'h:

***Le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents :***

***D'adopter le compte de gestion 2019 du budget Lotissement de Kerseac'h établi par la trésorerie de Carhaix.***

2020-017	<b>Budget Lotissement de Kerseac'h Approbation du compte administratif 2019</b>
----------	---

Monsieur le Maire donne lecture du compte administratif 2019.

<b>COMPTE ADMINISTRATIF 2019</b>	
<b>Fonctionnement</b>	
TOTAL MANDATS EMIS 2019 (Dépenses)	81 235,90 €
TOTAL TITRES EMIS 2019 (Recettes)	81 235,90 €
DIFFERENCE TITRES - MANDATS	0,00 €
<b>RESULTATS DE L'EXERCICE 2019 (1)</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Investissement</b>	

TOTAL MANDATS EMIS 2019 (Dépenses)	89 630,00 €
TOTAL TITRES EMIS 2019 (Recettes)	73 860,81 €
DIFFERENCE TITRES - MANDATS	-15 769,19 €
RESULTATS DE CLOTURE INVESTISSEMENT EXERCICE 2018	100 640,19 €
<b>RESULTATS DE L'EXERCICE 2019 (2)</b>	<b>84 871,00 €</b>
<b>RESULTATS DE CLOTURE (1+2) EXERCICE 2019</b>	<b>84 871,00 €</b>

Les résultats de clôture seront repris dans le budget primitif 2020

Monsieur le Maire quitte la salle et laisse la présidence à Madame Claude MOREL, Première Adjointe, qui soumet ces résultats au vote de l'assemblée.

***Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres, d'approuver***

***le compte administratif 2019 du lotissement de Kerseac'h***

2020-018	<b>Affectation du résultat 2019 : budget principal</b>
----------	--

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'approuver l'affectation de résultat suivante pour le budget principal :

<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT</b>	
<b><i>Résultat de fonctionnement</i></b>	
Résultat de l'exercice à reporter :	388 430,27 €
L'excédent de fonctionnement est reporté à l'article 1068 en section d'investissement	
<b><i>Résultat d'investissement</i></b>	
Résultat de l'exercice à reporter :	470 537,69 €
L'excédent d'investissement est reporté à l'article 001 en section d'investissement	

***Le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents :***  
***✓ D'approuver l'affectation de résultat 2019 ci-dessus pour le budget principal.***

2020-019

**Affectation du résultat 2019: Budget eau et assainissement**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'approuver l'affectation de résultat suivante pour le budget eau et assainissement :

<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
Résultat de l'exercice à reporté	92 426,55 €
L'excédent de fonctionnement est reporté à l'article 1068 en section d'investissement	
<b>Résultat d'investissement</b>	
Résultat de l'exercice à reporté	246,01 €
L'excédent d'investissement est reporté à l'article 001 en section d'investissement	

**Le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents :**

- ✓ **D'approuver l'affectation de résultat 2019 ci-dessus pour le budget eau et assainissement.**

2020-020

**Affectation du résultat 2019: Budget Lotissement de Kerseac'h**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'approuver l'affectation de résultat suivante pour le budget lotissement de Kerseac'h

<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
Résultat de l'exercice à reporté	0,00 €
L'excédent de fonctionnement est reporté à l'article 1068 en section d'investissement	
<b>Résultat d'investissement</b>	
Résultat de l'exercice à reporté	84 871,00 €
L'excédent d'investissement est reporté à l'article 001 en section d'investissement	

**Le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents :**

- ✓ **D'approuver l'affectation de résultat 2019 ci-dessus pour le budget Lotissement de Kerseac'h.**

2020-021

**Fiscalité directe :****Taux d'imposition applicables pour l'année 2020**

Monsieur le Maire rappelle les taux d'imposition applicables pour l'exercice 2019 et propose de les geler pour l'année 2020

- Taxe d'habitation : 14,71%
- Taxe foncière (bâti) : 19,01%
- Taxe foncière (non bâti) : 45,12%

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

**Décide d'adopter les taux présentés ci-dessus pour l'année 2020:**

→ **Taxe foncière (bâti) : 19,01%**

→ **Taxe foncière (non bâti) : 45,12%**

Pour rappel la taxe d'habitation est gelée pour 2020

2020-022	<b>Budget principal : Budget primitif 2020</b>
----------	--

Vu la présentation du budget à la commission finance du lundi 24 février

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les propositions de prévisions budgétaires pour

l'exercice 2020 au titre du budget principal. Elles s'établissent comme suit :

<b>Dépenses 2020</b>	
<b>Fonctionnement</b>	
011 - Charges à caractère général	439 000,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	614 150,00
014 - Atténuation de produits	8 000,00
022 – Dépenses imprévues	5 000,00
023 – Virement à la section d'investissement	222 935,15
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	42 565,19
65 - Autres charges de gestion courante	130 450,00
66 - Charges financières	31 750,00
67 – Charges exceptionnelles	1 000,00
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>1 494 850,34</b>
<b>Investissement</b>	
020 – Dépenses imprévues	10 500,00
040 – Charges transférées	29 900,34
041 – Opération patrimoniales	50 000,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	105 000,00
20 - Immobilisations incorporelles	25 750,00
204 - Subventions d'équipement versées	65 000,00
21 - Immobilisations corporelles	663 841,88
23 - Immobilisations en cours	387 000,00
27 - Autres immobilisations financières	10 000,00
4581 - Opération sous mandat	94 435,83
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>1 441 428,05</b>

<b>Recettes 2020</b>	
<b>Fonctionnement</b>	
013 - Atténuations de charges	10 000,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	29 900,34
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	74 100,00
73 - Impôts et taxes	846 000,00
74 - Dotations participations et subventions	514 150,00
75 - Autres produits de gestion courante	20 200,00
76 - Produits financiers	50,00
77 - Produits exceptionnels	450,00
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>1 494 850,34</b>
<b>Investissement</b>	
001 – Solde d'exécution positif reporté	470 537,69
021 – Virement de la section de fonctionnement	222 935,15
040- Opérations d'ordre entre sections	42 565,19
041 – Opérations patrimoniales	50 000,00
10 - Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	88 000,00
1068-Exédents de fonctionnement capitalisés	388 430,27
13 - Subventions d'investissement	143 000,00
16 – Emprunts et dettes assimilées	0,00
4582 - Opérations sous mandat	35 959,75
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>1 441 428,05</b>

**Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**✓ D'approuver le budget primitif du budget principal pour l'exercice 2020 en dépenses et en recettes tel que présenté ci-dessus.**

2020-023

**Budget Eau et Assainissement : Budget primitif 2020**

Vu la présentation du budget à la commission finance du lundi 24 février

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les propositions de prévisions budgétaires pour l'exercice 2020 au titre du budget eau et assainissement. Elles s'établissent comme suit :

<b>Dépenses 2020</b>	
<b>Fonctionnement</b>	
011 - Charges à caractère général	2 900,00 €
012 - Charges de personnel	1 000,00 €
022 – Dépenses imprévues	1 000,00 €
023 – Virement à la section d'investissement	9 569,00 €



042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	71 231,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	400,00 €
66 - Charges financières	22 000,00 €
67 - Charges exceptionnelles	200,00 €
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>108 300,00 €</b>
<b>Investissement</b>	
001 – Solde d'exécution négatif reporté	0,00 €
020 – Dépenses imprévues	5 000,00 €
040 – Opérations d'ordre entre sections	22 500,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	21 000,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	29 000,00 €
21 - Immobilisations corporelles	7 000,00 €
23 - Immobilisations en cours	185 800,00 €
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>270 300,00 €</b>

<b>Recettes 2020</b>	
<b>Fonctionnement</b>	
042 – Opérations d'ordre de transfert entre section	22 500,00 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	84 300,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	1 500,00 €
77 - Produits exceptionnels	0,00 €
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>108 300,00 €</b>
<b>Investissement</b>	
01- Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	246,01 €
021 – Virement de la section de fonctionnement	9 569,00 €
040- Opérations d'ordre entre sections	71 231,00 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	92 826,55 €
13 - Subventions d'investissement	36 580,00 €
16 – Emprunts et dettes assimilées	59 847,44 €
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>270 300,00 €</b>

**Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

✓ **D'approuver le budget primitif du budget Eau et assainissement pour l'exercice 2020 en dépenses et en recettes tel que présenté ci-dessus.**

2020-024

**Budget Lotissement de Kerseac'h : Budget primitif 2020.**

Vu la présentation du budget à la commission finance du lundi 24 février

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les propositions de prévisions budgétaires pour l'exercice 2020 au titre du budget lotissement de Kerseac'h. Elles s'établissent comme suit :

<b>Dépenses 2020</b>	
<b>Fonctionnement</b>	
011 - Charges à caractère général	75 371,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	81 235,57 €
65 - Autres charges de gestion courante	5,00 €
66 - Charges financières	900,00 €
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>157 511,57 €</b>
<b>Investissement</b>	
040 – Opérations d'ordre entre sections	157 506,57 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	8 600,00 €
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>166 106,57 €</b>
<b>Recettes 2020</b>	
<b>Fonctionnement</b>	
042 – Opérations d'ordre de transfert entre section	157 506,57 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	5,00 €
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>157 511,57 €</b>
<b>Investissement</b>	
001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	84 871,00 €
040- Opérations d'ordre entre sections	81 235,57 €
16 – Emprunts et dettes assimilées	0,00 €
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>166 106,57 €</b>

**Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

✓ **D'approuver le budget primitif du budget lotissement de kerseac'h pour l'exercice 2020 en dépenses et en recettes tel que présenté ci-dessus.**

2020-025

**Acceptation du fonds de concours  
de Monts d'Arrée Communauté**

VU la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

VU la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité,

VU la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

VU l'article L.5214-16 V du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule : « afin de financer la réalisation et le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la Communauté (...) et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du Conseil communautaire et des Conseils municipaux concernés »,

VU le courrier du maire du 1 novembre 2019 sollicitant un fonds de concours auprès du président de la Communauté de communes concernant le financement des équipements (investissement ou fonctionnement) pour l'année 2019.

VU la délibération du Conseil communautaire en date du 18 février 2020 accordant un fonds de concours d'un montant de 44 206.95€ à la commune de Huelgoat pour le financement des équipements (investissement ou fonctionnement) et autorisant Monsieur le Président à signer le règlement d'attribution du fonds de concours,

VU le règlement d'attribution joint,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- D'ACCEPTER le fonds de concours de la Communauté de communes, d'un montant de 44 206.95€ à la commune d'e Huelgoat, pour le financement des équipements (investissement ou fonctionnement),
- D'INSCRIRE cette recette au budget de la commune de Huelgoat,

2020-026

**Revalorisation des frais de missions et de déplacement**

Dans le cadre des déplacements professionnels (formations/ préparations aux concours/ examens professionnels/ réunions) avec les véhicules personnels, les agents peuvent prétendre au remboursement des frais de transport mais également de repas et d'hébergement.

Les conditions et modalités de règlements des frais occasionnés par les déplacements des personnels sont fixés par le décret n°2001-654 du 19 juillet 2001.

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020, ces frais ont été revalorisés :

Puissance fiscale du véhicule	Tarif/Km Depuis le 1/01/2020	Tarif en 2019
De 5CV et moins	0,29 €	0,25 €
De 6 à 7 CV	0,37 €	0,32 €
De 8 CV et plus	0,41 €	0,35 €

**Frais de mission :**

- Repas : 17.50€ (15,25 € en 2019)
- Hébergement : 70.00€ (60,00 € en 2019)

Le remboursement ne peut s'effectuer qu'après autorisation avec un ordre de mission. Les indemnités peuvent être également perçues par les élus ou des intervenants pour le compte de la mairie (bénévoles de la bibliothèque).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a l'unanimité :

- Décide de rembourser les frais de déplacement en cas d'utilisation du véhicule personnel ainsi que les frais de mission pour les agents de la commune, élus et intervenants pour le compte de la mairie à compter du 4 mars 2020.(Article7-1 du décret n°2001-654 du 19 juillet 2001).

2020-027	<b>Convention sécurité incendie avec le collège</b>
----------	---

Le collège Jean Jaurès de Huelgoat et l'école maternelle et élémentaire Jules Ferry de Huelgoat font partie d'un seul établissement recevant du public (ERP) classé en catégorie 4

A ce titre le système de sécurité incendie situé dans la partie collège contrôle l'ensemble des bâtiments du site.

Le nouveau contrat de maintenance des dispositifs incendies , géré par le collège, est attribué à la société ASI pour un montant total de 1 176€ par an.

En tenant compte de la répartition des zones des bâtiments entre le collège et l'école, la maintenance annuelle pour la commune s'élève à 312€ TTC (864€ pour le collège).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- ACCEPTTE le contenu de la convention avec le Collège Jean Jaurès concernant la maintenance des systèmes de sécurité incendie des bâtiments. Le montant annuel pour la commune s'élevant à 312€ par an TTC.
- AUTORISE le maire à signer ladite convention

2020-028

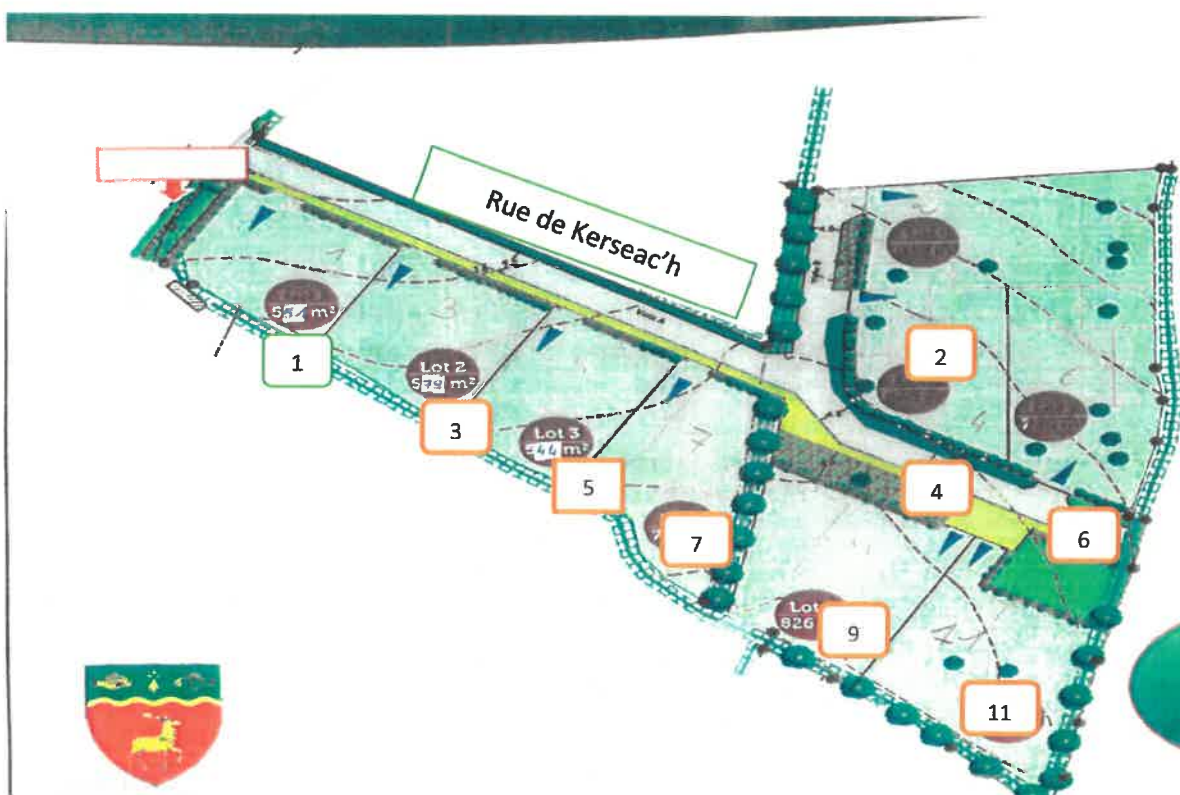
### Numérotation rue de Kerseac'h

Monsieur Le maire rappelle aux membres présents qu'il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L.2213-28 du CGCT.

Il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours, de la Poste d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Monsieur le maire soumet au Conseil Municipal la numérotions de la rue de Kerseac'h.



Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité ;

- AUTORISE Monsieur le maire à entreprendre les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- CHARGE Monsieur le maire de procéder à la numérotation des immeubles situés rue de Kerseac'h

2020-029

### Inscription d'un circuit trail au PDIPR

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil le projet d'inscription au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) de l'itinéraire de randonnée suivant :

#### CIRCUIT TRAIL

Ce projet est proposé la Communauté de communes : Monts d'Arrée Communauté

Monsieur le Maire informe le Conseil que cet itinéraire emprunte des chemins ruraux et autres propriétés appartenant au patrimoine privé de la commune. Soit la parcelle C 215.

L'inscription au PDIPR, effective après délibération du Conseil général, engage la commune sur le maintien des chemins ruraux concernés. En cas d'aliénation ou de suppression d'un chemin rural inscrit au PDIPR, la commune doit informer le Conseil général et lui proposer un itinéraire de substitution. Ce nouvel itinéraire devra être approprié à la pratique de la randonnée et ne saurait allonger le parcours de manière excessive ou diminuer sensiblement la qualité des paysages traversés.

Après avoir pris connaissance du projet, à l'unanimité, le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

**AUTORISE** le passage de randonneurs pédestres sur propriété privée communale selon les tracés présentés en annexe

**AUTORISE** Les services de Monts d'Arrée Communauté à baliser l'itinéraire conformément au cahier des charges « *balisage et signalétique en randonnées* » du Conseil général

**DEMANDE** l'inscription au PDIPR de l'itinéraire présenté en annexe et s'engage, à ce titre, à informer préalablement le Conseil général en cas d'aliénation ou de suppression d'un chemin rural, en lui proposant un itinéraire de substitution.

Monsieur le Maire clôt les débats et lève la séance à 22h20.

Monsieur Benoit MICHEL

Maire de Huelgoat

